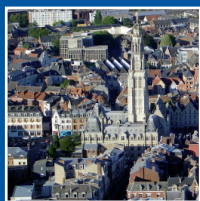


RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État
dans le Pas-de-Calais

2017



SOMMAIRE

page 4

Assurer la sécurité des citoyens

page 6

Protéger les populations

page 8

Développer l'offre éducative

page 10

Promouvoir l'emploi et le développement économique

page 12

Renforcer la cohésion sociale

page 14

Aménager et développer durablement le territoire

page 16

Moderniser l'État au service des usagers et des collectivités

page 18

Les temps forts de la communication de l'État en 2017

page 20

L'effort financier de l'État en 2017

page 21

Les services de l'État dans le Pas-de-Calais

page 22

L'État dans le Pas-de-Calais



Fabien SUDRY
Préfet du Pas-de-Calais

Les services de l'État, par la diversité de leurs interventions et l'importance de leurs responsabilités, jouent un rôle majeur dans la vie des territoires, en collaboration avec de nombreux acteurs publics et professionnels, et au premier rang d'entre eux les collectivités territoriales.

Le présent rapport d'activité a pour objet de rendre compte, sans prétendre à l'exhaustivité, de la variété des missions assurées et des actions menées au service de nos concitoyens tout au long de l'année 2017 dans le département du Pas-de-Calais, territoire avec de beaux enjeux de politique publique où nous sommes très heureux de vivre et de travailler.

L'année 2017 aura été une année d'élections nationales qui sont toujours des moments importants dans notre vie démocratique. L'État territorial aura incarné à la fois la stabilité et la continuité républicaine avec notamment l'organisation des élections, mais aussi l'appui aux dynamiques nouvelles au service des grandes politiques du pays.

Deux impératifs majeurs guident l'action des services de l'État. Protéger les citoyens par une politique de sécurité dans la proximité et la lutte implacable contre le terrorisme, et encourager les initiatives pour favoriser la création d'activités et la reprise de l'emploi, la logique de projet et promouvoir le développement éducatif.

Le département du Pas-de-Calais est aussi concerné par de nombreuses politiques visant à la cohésion sociale et territoriale : politique de la ville dans nos 64 quartiers, engagement pour le renouveau du bassin minier, contrat territorial pour le développement du Calaisis, contrat de transition écologique sur Arras, actions en faveur des villes moyennes à travers le programme cœur de ville, développement du très haut débit et résorption des zones mal couvertes en téléphonie, pour ne citer que les principaux exemples.

La méthode de travail des services de l'État que je préconise est toujours la même. C'est celle de la coopération des partenaires autour des grandes politiques publiques, dans le respect des compétences de chacun.

Enfin, ce rapport d'activité se veut également le témoignage de l'implication, du professionnalisme et de la capacité d'adaptation des administrations territoriales de l'État et de leurs agents, dont l'action est tournée vers un seul but : servir le mieux possible l'État républicain et ses valeurs sur l'ensemble du territoire national.

ASSURER

La sécurité des citoyens

La sécurité de la population est une des priorités de l'action de l'Etat. A travers ses différentes dimensions (ordre public, sécurité routière, sécurité civile, sécurité sanitaire...), plusieurs centaines d'agents sont mobilisés quotidiennement dans le Pas-de-Calais au service de la sécurité de tous.

La sécurité publique

Sur le département, la délinquance générale est en baisse de 3,12 %, avec 68 522 faits contre 70 730 en 2016. Dans le même temps, le taux d'élimination des services de police et de gendarmerie augmente, passant de 42,38% à 44,32% en 2017.

Dans le détail, on observe une nette baisse du nombre de cambriolages (-6,03%), des vols et dégradations (-7,23%), et des violences physiques crapuleuses (-20%), l'essentiel des hausses concernant notamment les violences sexuelles (+5,57%). Ces indicateurs témoignent de la progression des violences dans le cercle familial ou proche de la victime, en raison souvent de la surconsommation d'alcool.

Les services de l'État sont par ailleurs restés particulièrement mobilisés afin d'assurer la sécurité de nombreux événements d'envergure dans un contexte de risque terroriste. Au total, le centre opérationnel départemental (COD) situé en préfecture, ou les postes de commandement opérationnel sur le terrain, ont été activés 29 jours en 2017 afin de piloter les différents services de sécurité et de secours, que ce soit dans le cadre d'événements programmés (Enduropale, Main Square festival, Touquet Music Beach, etc) ou d'événements de sécurité civile (fusillade sur l'A16, échouement d'un ferry, mouvements routiers, épisodes neigeux...).

La lutte contre la radicalisation

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité avec un renforcement des dispositifs mis en place en mars 2015. Premier destinataire des signalements, le préfet coordonne l'action des forces de sécurité et supervise l'accompagnement social des familles au moyen d'une cellule de suivi départementale à laquelle participent notamment les 4 procureurs de la République, les services de police et de gendarmerie, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, les services éducatifs, les services sociaux et les services pénitentiaires. Cette cellule



est destinée à traiter, au titre de la prévention, les situations signalées par le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNA-PR) ou émanant de tout autre partenaire institutionnel.

Un plan d'actions de 48 mesures est également mis en place, concernant la sensibilisation au phénomène de l'ensemble des acteurs publics, la prévention, et le renforcement de la sécurisation des lieux sensibles.

La sécurité routière

L'année 2017 a été marquée par une légère baisse de l'accidentologie routière par rapport à 2016. 64 personnes ont perdu la vie sur les routes du département (contre 67 en 2016). Le nombre d'accidents corporels a légèrement baissé (594 contre 617 en 2016, soit - 4%), le nombre total de personnes blessées restant stable.

La vitesse reste la première cause de la mortalité routière dans le département. Elle représente 41 % des accidents mortels devant l'alcool, responsable de 19 % des accidents mortels, les stupéfiants (9%) et le non-respect des priorités (9%). Les deux leviers complémentaires de la politique de sécurité routière que sont la prévention et la répression ont été largement actionnés en 2017 grâce à de nombreuses actions entreprises dans ces deux domaines.

Répondre au défi migratoire

Depuis le démantèlement de la jungle à Calais, l'Etat continue de déployer des moyens importants à Calais afin de prévenir toute reconstitution de campement, et permettre à tous les migrants



qui le souhaitent une mise à l'abri sans condition au sein des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES), notamment dans les trois CAES du département du Pas-de-Calais (Abbaye de Belval – Troisvaux, Croisilles et Nédonchel). En 2017, 527 places ont été créées pour l'accueil et la prise en charge du public en demande d'asile, portant la capacité totale départementale début 2018 à 905 places.

420 places d'hébergement supplémentaires ont par ailleurs été ouvertes pendant la période hivernale.

Un dispositif humanitaire en faveur de la population migrante a également été mis en place depuis début août 2017 sur Calais. Il se compose notamment de l'installation de wc, de points d'eau, de douches et d'une caravane sanitaire mobile. La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre hospitalier de Calais a également été renforcée, permettant une prise en charge médicale et para-médicale de la population migrante.

En 2017, 2010 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés.

ACTIONS MARQUANTES

La prévention de la délinquance

546 000 euros ont été engagés en 2017 dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement de 66 actions sur les thématiques «jeunes», «violences intra-familiales» et «tranquillité publique». L'Etat encourage et soutient par ailleurs les EPCI dans la mise en œuvre et le déploiement des Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Les saisies de stupéfiants par les services des douanes

449 constatations ont permis la saisie de 3 209 kg (contre 772 kg en 2016) de produits stupéfiants représentant une valeur globale de 22,9

millions d'euros. Ont notamment été saisis 2 731 kg de cannabis, 169 kg de cocaïne, 37 kg d'héroïne, 159 kg d'amphétamines, et 83 000 cachets d'ecstasy, soit une progression significative des constatations portant sur le cannabis par rapport aux années précédentes, les saisies de drogues dures restant stables.

Les commémorations dans le cadre du Centenaire de la « Grande Guerre »

La commémoration du centenaire de la bataille d'Arras et Vimy (avril 2017) a constitué une date majeure pour les services de l'État fortement mobilisés pour préparer et encadrer un événement exceptionnel à tous points de vue (25 000 personnes au plus fort de l'événement, présence de nombreux chefs d'État).

CHIFFRES CLÉS

64

personnes tuées sur les routes du Pas-de-Calais en 2017 (rappel : 67 en 2016)

- 6,03 %

Pourcentage de baisse des cambriolages dans le département en 2017

171

protocoles de participation citoyenne signés entre les collectivités et les forces de l'ordre au 31 décembre 2017

489

actions de sécurité routière réalisées en 2017, soit près de 40 000 personnes sensibilisées.

PROTÉGER

les populations

La prévention et gestion des risques

● Les risques naturels

En raison de l'importance des enjeux humains, économiques et industriels, la prévention et la lutte contre les risques sont une préoccupation forte des services de l'État. A ce titre, l'État met en place, en collaboration avec les collectivités concernées, des plans de prévention des risques (PPR) miniers, cavités, inondations et submersions.

En 2017, les PPR Miniers du Lensois et du Béthunois ont été approuvés, dotant ainsi 7 communes d'un document permettant de maîtriser l'urbanisme face au risque minier, ainsi que le plan de prévention des risques de submersion marine de Oye Plage. En outre, plusieurs Plans de prévention des risques sont en cours d'élaboration, notamment 7 PPR inondations, un PPR mouvement de terrain sur les communes d'Arras, de Beaurains et d'Achicourt, et 3 PPR littoraux liés à la submersion marine. Ces documents permettent de définir le plus précisément et le plus exhaustivement possible les risques et de développer une urbanisation raisonnée.

Le budget 2017-2022 mobilisé par l'État pour le financement des 6 programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), l'élaboration des PPR et la reconstruction de la digue de Sangatte se monte à 54,6 millions d'euros.

● Les risques technologiques

En 2017, les services de l'Etat ont maintenu un rythme de contrôle soutenu des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), relevant d'activités industrielles ou de services susceptibles de provoquer des pollutions, des nuisances ou des risques.

452 visites d'inspection ont été effectuées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), chaque établissement étant inspecté selon une fréquence définie en fonction de ses enjeux. Ces visites ont porté notamment sur la maîtrise des produits chimiques, les rejets, la prévention des accidents majeurs ou encore la sûreté des sites Seveso dans le contexte du plan vigipirate. Elles ont donné lieu à 75 arrêtés de mise en demeure, suite à l'inobser-



vation des prescriptions imposées à l'exploitant. Par ailleurs, plus de 200 contrôles inopinés ont été diligentés en 2017 pour s'assurer de la conformité des rejets industriels dans l'eau et dans l'air, ou bien par exemple pour prévenir la légionellose.

La sécurité sanitaire

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) veille à la sécurité sanitaire et alimentaire tout au long de la chaîne de production, en menant notamment des contrôles dans le port de Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche de France en tonnage, ainsi que sur les produits issus des 11 abattoirs du département, dont 5 de boucherie. La DDPP a également délivré 14712 certificats et autorisations apportant les garanties sanitaires nécessaires à l'exportation des produits des filières agro-alimentaires et de l'élevage.

En 2017, les services de la DDPP ont par ailleurs géré 60 alertes sanitaires et 15 toxi-infections alimentaires collectives, en menant les enquêtes pour en déterminer l'origine et prendre les mesures nécessaires. L'Agence régionale de santé (ARS) est en charge du contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et des eaux de loisirs (mer et eau douce).

La protection du consommateur

La DDPP contrôle les produits industriels et les prestations de service. Dans ce cadre, 479 entreprises ont été visitées, donnant lieu à 180 suites administratives ou pénales. Sur 54 prélèvements réalisés, 48 se sont avérés non conformes (jouets, maquillage, crème solaire pour enfants). 1048 établissements ont par ailleurs été contrôlés afin de faire respecter les droits du consomma-



teur, souvent suite à des plaintes, notamment dans les secteurs des véhicules d'occasion, de l'hébergement de personnes âgées, de la vente à distance, ou encore des pratiques promotionnelles. Ils ont donné lieu à 332 avertissements, 55 injonctions administratives, et

85 procès verbaux pénaux ou administratifs.

Les agents des douanes concourent également à assurer la protection du consommateur. En 2017, les services implantés dans le département du Pas de Calais ont réalisé à eux seuls près de 20% des saisies douanières nationales, permettant au total la saisie de 1,5 millions d'articles de contrefaçon, notamment des médicaments dont les saisies sont en forte progression.

ACTIONS MARQUANTES

La crise du Fipronil

Fin juillet 2017, la DDPP a été contactée par un éleveur de poules pondeuses du Pas-de-Calais, sous contrat avec un opérateur belge, demandant des garanties analytiques sur ses œufs suite au soupçon d'emploi d'un insecticide interdit, le fipronil. Les analyses effectuées ont confirmé l'application de cet insecticide. Ce fut le premier cas français de ce qui deviendra dans le courant de l'été la crise du Fipronil, la DDPP devant en urgence effectuer de nombreux prélèvements (80) à divers stades de la filière, et vérifier la nature des traitements insecticides dans les fermes de pointe du département.

L'organisation de deux exercices POLMAR Terre

Afin de faire face aux risques de pollutions maritimes, deux exercices ont été réalisés en 2017. Un premier exercice de nettoyage de plage a été mis en œuvre sur la plage de Calais en lien avec

l'exercice POLMAR Mer organisé par la préfecture maritime en mai 2017. Un second exercice de mécanisation a été réalisé en octobre. Il s'agissait de protéger à l'aide de barrages le bassin Loubet du port de Boulogne-sur-Mer.

La reconstruction de la digue de Sangatte

Depuis la fin de 2012, les services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) sont chargés de l'expertise technique et de la gestion administrative de la reconstruction de la digue de Sangatte. Après l'étude de plusieurs scénarios, la DDTM a proposé la reconstruction de la digue par carapace en enrochement, option validée par les collectivités locales en 2016 au sein d'un Plan de submersion rapide. Cette opération, d'un montant de 22 millions d'euros, a été intégralement financée par l'État, par la mobilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, plus connu sous le nom de Fonds Barnier. 2017 a été marquée par le lancement effectif des travaux de reconstruction. La fin du chantier est prévue en mai 2018.

CHIFFRES CLÉS

14 712

certificats et autorisations d'exportation de produits agro-alimentaires et d'élevage délivrés en 2017 par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

569

sites industriels soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées, dont 34 classés Seveso.

5 718

prélèvements et analyses d'eau destinée à la consommation humaine, organisés par l'ARS.

1,5

millions d'articles de contrefaçons saisis en 2017 dans le Pas-de-Calais

DÉVELOPPER

L'offre éducative

Le département du Pas-de-Calais accueille près de 257 000 élèves dans le public et 43 000 élèves dans l'enseignement privé. Pour encadrer ces 300 000 élèves, des priorités académiques sont déterminées en fonction des spécificités locales. Dans le Pas-de-Calais, la construction d'un parcours ambitieux pour chaque élève, l'attention portée aux territoires les plus fragiles et le développement d'une école ouverte et bienveillante organisent le travail des différents acteurs.

Les moyens attribués au département à la rentrée 2017, de 110 emplois supplémentaires malgré une baisse des effectifs de 2200 élèves dans le premier degré public, ont bénéficié à toutes les catégories d'écoles : poursuite de l'accroissement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en éducation prioritaire et amélioration du taux d'encadrement des élèves sur tout le territoire. Ces conditions favorables participent d'une école de la confiance qui ambitionne la réussite pour tous les élèves.

Accompagner tous les enfants

- Focaliser l'action sur le 1er degré, en particulier dans les territoires les plus en difficulté

À la rentrée 2017, sur les territoires en éducation prioritaire, la priorité a été donnée à la mesure d'allègement des effectifs des classes de CP en REP+. Ce sont ainsi 71 postes supplémentaires qui ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ce dispositif. Il est à noter également le renforcement à hauteur de 20 postes de la brigade de titulaires remplaçants qui intervient prioritairement sur des remplacements en REP+.

Sans même compter les ouvertures de classes dédiées aux CP allégés en REP+, il y a eu dans le département plus d'ouvertures de classes (50) que de fermetures (28).

Les moyens délégués au département contribuent donc également à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves dans tous les secteurs. Ainsi, le taux d'encadrement s'améliore encore par rapport à 2016 pour se situer en moyenne à un peu plus de 24 élèves par classe en maternelle et à 22 en élémentaire.



- Accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers

Le Pas-de-Calais continue de renforcer son réseau en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), par l'ouverture à la rentrée 2017 de 2 ULIS en collège et 2 ULIS en lycée, qui permettent d'assurer une continuité de prise en charge des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Ces mesures, qui se poursuivront en 2018, viennent compléter le réseau existant qui avait déjà été renforcé en 2016 par l'ouverture de 4 ULIS en collège et de 2 ULIS en lycée.

L'Éducation Nationale travaille également à augmenter le temps de scolarisation des enfants au sein des instituts médico-éducatifs (IME) et soutient la création d'unités d'enseignement externalisées au sein des écoles et établissements scolaires.

L'effort de formation des personnels est intensifié, afin de renforcer la capacité de l'ensemble du réseau des écoles et EPLE à accueillir en milieu ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lutter contre le décrochage scolaire

L'assiduité scolaire constitue un facteur essentiel de réussite à l'école. Le travail engagé au niveau départemental en matière de lutte contre l'absentéisme se poursuit, au travers notamment du renforcement de l'action partenariale dans les domaines de la parentalité et des jeunes vulnérables, conformément à la dynamique engagée par la convention départementale de prévention de l'absentéisme du 19 octobre 2016 signée par la préfecture, la DSDEN, le conseil départemental, la CAF et la PJJ. Il procède également



de la promotion des pratiques pédagogiques et des actions éducatives susceptibles de favoriser l'accrochage et la persévérance scolaire.

sans qualification, par l'identification, le rappel, le suivi et l'accompagnement des élèves en situation d'échec à l'examen (CAP et baccalauréat) afin de proposer soit un redoublement, soit des modalités de re-préparation adaptées à leurs besoins. Le nombre de jeunes décrocheurs de plus de 16 ans est passé de 4612 en 2014 à 3062 pour l'année 2016-2017, soit une baisse de près d'un quart, représentant un taux de décrochage de 6,9% en décembre 2017, contre plus de 10% il y a cinq ans.

Une attention particulière est également portée à la lutte contre les sorties de parcours scolaire

ACTIONS MARQUANTES

Les rythmes scolaires

Suite à la parution du décret du 27 juin 2017 permettant aux communes qui le souhaitent, en accord avec le ou les conseil(s) d'école, de solliciter par dérogation une organisation de la semaine sur quatre jours, plus de 77 % des communes avec écoles du département ont choisi cette possibilité dès la rentrée scolaire, particulièrement dans les secteurs ruraux.

Le programme « Devoirs faits »

Ce programme a été mis en place dans tous les collèges après les vacances d'automne 2017. Il s'adresse à des élèves volontaires qui bénéficient d'un temps d'étude accompagnée au sein du collège, à raison de 4h hebdomadaires sur des créneaux définis selon les organisations locales. Pour les élèves non volontaires et repérés comme étant en difficulté, une démarche est lancée auprès des familles concernées afin de les

convaincre des bienfaits de celui-ci pour l'enfant. Ce dispositif est également expérimenté dans une école de Bapaume, et a vocation à être développé dans les écoles élémentaires du département à la rentrée 2018.

Le renforcement de l'encadrement en éducation prioritaire

Les services départementaux de l'Education nationale ont oeuvré à mettre en place l'objectif de réduction du nombre d'élèves par classe à 12 élèves dans les classes de CP et CE1 des écoles de réseaux d'éducation prioritaire (REP) et d'éducation prioritaire renforcée (REP+).

A la rentrée 2017, la priorité est donnée à la mesure engagée d'allègement des effectifs des classes de CP en REP+. Ce sont ainsi 71 postes supplémentaires qui ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ce dispositif.

CHIFFRES CLÉS

● Evolution des effectifs dans les Pas-de-Calais

	Public		Privé		Total public et privé	
	1er degré	2ème degré	1er degré	2ème degré	1er degré	2ème degré
Rentrée 2016	141 844	115 901	20 875	22 407	162 719	138 308
Rentrée 2017	139 643	115 931	21 215	22 481	160 858	138 412

PROMOUVOIR

l'emploi et le développement économique

En 2017, les services de l'État sont restés mobilisés afin de soutenir l'emploi et de favoriser le développement économique du département en coopération avec de nombreux partenaires.

Les services de l'Etat se sont notamment organisés afin de soutenir tout projet d'investissement dans le Pas-de-calais, en offrant désormais un interlocuteur unique garant du suivi et de l'avancée du projet.

Encourager le développement économique

- Soutenir les entreprises et bassins d'emplois en difficulté

Le comité départemental d'examen des difficultés de financement (CODEFI) détecte les entreprises en difficulté et apporte des réponses opérationnelles. En 2017, le CODEFI a, par exemple, accordé un prêt de 171 000 euros sur 48 mois à une entreprise en difficulté, sauvegardant une soixantaine d'emplois.

Des délais de paiement ou des remises de dette peuvent également être accordés aux entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles pour le paiement de leurs échéances fiscales et sociales. La commission des chefs de services financiers (CCSF), présidée par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP), a ainsi aidé en 2017 58 entreprises employant 1385 salariés, (pour une remise de 11,9 millions d'euros de dettes). Les services des impôts des entreprises ont également accordé des délais de paiement à un peu plus de 110 entreprises.

L'État autorise par ailleurs au cas par cas certains dispositifs, comme le recours à l'activité partielle, dans lequel l'Etat prend en charge une partie de la rémunération du salarié. En 2017, 532 entreprises, contre 641 en 2016, ont sollicité cette autorisation, concernant 10 374 salariés, cette baisse de 36,68 % témoignant de la reprise d'activité de l'économie.

Enfin, 5 conventions de revitalisation sont actives sur le département, pour un montant total de 5,7 millions d'euros. Financées par les entreprises de plus de 1000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs, ces conventions sont pilotées



par les sous-préfetures et la Direction départementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour apporter des financements au développement des entreprises du bassin d'emploi concerné.

- Attirer les entreprises et accompagner leur développement

En 2017, 20 937 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE), pour un montant de 189,52 millions d'euros. La direction départementale des finances publiques (DDFIP) est également chargée des demandes concernant les crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt innovation. En 2017, 140 demandes ont fait l'objet d'une imputation sur l'impôt dû ou d'une restitution, pour un montant de 24,3 millions d'euros, contre 176 demandes en 2016 pour 12,4 M€.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a par ailleurs permis de soutenir 15 opérations pour un montant total de 631 321 euros, soit 37,70 % de la dotation régionale. De plus, une entreprise souhaitant s'implanter dans le département a bénéficié d'une prime d'aménagement du territoire de 700 000 euros, permettant un investissement dans le Pas-de-Calais de 15,7 millions d'euros.

Soutenir l'emploi

- La lutte contre le chômage des jeunes et des personnes en difficulté

En 2017, l'État a financé 1112 emplois d'avenir, qui sont des contrats aidés de un à trois ans mettant l'accent sur la formation du jeune, et 8 289 contrats aidés, représentant un engagement financier de 14 millions d'euros.



Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des actions spécifiques sont déployées, comme la charte «entreprises et quartiers», qui renforce l'implication des entreprises envers les habitants des quartiers, ou encore le dispositif favorisant l'entrepreneuriat, «la fabrique à entreprendre». Au total, 1,6 millions d'euros ont été consacrés à la mise en œuvre d'actions pour le développement économique et de l'emploi dans le cadre des contrats de ville du Pas-de-Calais.

- Soutenir le secteur agricole et accompagner le développement des entreprises

Près de 250 millions d'euros ont été versés au titre de la PAC 2016 et 2017 en soutien aux revenus des exploitants agricoles du Pas-de-Calais, dont 113,3 millions d'euros d'apport de trésorerie remboursable (ATR). 57 demandeurs ont bénéficié d'une aide en capital au titre de la dotation jeune agriculteur, financé par l'État et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant total de 1 million d'euros. 137 projets ont également été accompagnés pour un montant de 4,9 millions d'euros, afin d'aider à la modernisation et au développement des exploitations agricoles.

ACTIONS MARQUANTES

Mesures de soutien aux exploitants touchés par les intempéries

Plusieurs épisodes d'intempéries ont nécessité un accompagnement des agriculteurs en 2017. Une procédure de calamité agricole a ainsi été lancée à l'automne 2017 en vue d'indemniser une perte de récolte estimée à près de 2 millions d'euros, et des dégrèvements fiscaux ont été accordés aux agriculteurs fortement impactés par la grêle du 6 juillet 2017.

Aides aux entreprises du Calais

Afin d'aider les entreprises ayant souffert de la crise migratoire, des dispositifs spécifiques d'aide aux entreprises du Calais ont été mis en place. Fin 2017, 2 621 950 euros de subventions directes ont été attribués à 121 entreprises particulièrement touchées.

Le soutien à l'insertion par l'activité économique

Ce dispositif permet à 112 structures d'insertion agréées par le préfet, représentant 2 769 postes d'insertion, d'employer des personnes cumulant des difficultés (handicap, freins à l'emploi, absence de qualification, chômage de très longue durée...). L'offre d'insertion est en augmentation : 85 places supplémentaires ont été créées en 2017. 56 % des personnes en contrat d'insertion ont abouti à une solution à l'issue de leur contrat.

En 2017, l'État s'est engagé auprès de ces structures pour un montant de 32,7 millions d'euros, soit une augmentation de 300 000 euros par rapport à 2016.

CHIFFRES CLÉS

73

signataires de la Charte Entreprises et Quartiers dans le Pas-de-Calais

32,7

millions d'euros de financement des structures d'insertion, permettant l'accompagnement de 2 769 personnes

189

millions d'euros de financement du Crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE)

250

millions d'euros versés aux agriculteurs au titre des campagnes de la PAC 2016 et 2017.

RENFORCER

La cohésion sociale

Renforcer la citoyenneté des jeunes

En 2017, le nombre de jeunes effectuant une mission de service civique a continué d'augmenter, passant de 1200 en 2016 à 1960 en 2017. Plus de 300 structures d'accueil ont disposé d'un agrément permettant de proposer ces missions.

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a maintenu son action pour améliorer l'accès de ce dispositif à l'ensemble de la jeunesse du département : femmes et hommes y figurent en parité, 1 volontaire sur 5 est issu d'un quartier prioritaire. La DDCS a également accentué la promotion de ce dispositif auprès des acteurs de l'emploi (Pôle emploi, mission locale...), afin de renforcer notamment les opportunités d'emploi en fin de service civique.

La politique de l'habitat

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions prévues par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020 du Pas-de-Calais (PDALHPD), comme l'adoption d'une charte partenariale de prévention des expulsions locatives, l'installation d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et la mise en place de comités territoriaux sur trois arrondissements.

Par ailleurs, le droit de réservation dont dispose le préfet sur les logements des organismes HLM a été modernisé à travers une gestion en flux, rendant plus fluide la mise à disposition du parc des bailleurs sociaux afin d'assurer les relogements des publics prioritaires.

S'agissant du droit au logement opposable (DALO), la commission de médiation a traité 375 demandes (en baisse de 17 % par rapport à 2016), dont 146 ont été reconnues prioritaires.

Lutter contre les exclusions sociales

En 2017, la DDCS a financé 4386 places d'hébergement d'urgence et de places d'insertion sociale ou de logement adapté. Ces dispositifs de prise en charge des personnes les plus en difficulté ont été renforcés par 282 places supplémentaires pendant la période de veille hivernale,



ce qui a permis d'assurer, sans saturation, une mise à l'abri des personnes sans domicile fixe sur chaque arrondissement. La DDCS a par ailleurs soutenu en 2017 via un appel à projet 18 associations œuvrant dans l'aide alimentaire.

Le préfet est également le tuteur légal de 259 pupilles d'Etat (chiffre en constante augmentation depuis une dizaine d'années en raison d'un recours plus marqué à la « déclaration judiciaire d'abandon »). Ainsi, en 2017 le Pas-de-Calais est devenu le premier département de France en nombre d'adoptions avec 96 situations, dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Conseil départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Promouvoir la pratique du sport

L'accès au sport pour le plus grand nombre est soutenu par les services de l'État. En 2017, l'enveloppe territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour le Pas-de-Calais s'est élevée à 2 309 488 €, ce qui a notamment permis de soutenir 148 clubs locaux et 49 comités départementaux, de professionnaliser le mouvement sportif avec la création de 78 emplois et de 16 contrats d'apprentissage, et de soutenir des actions en faveur des publics relevant de la politique de la ville.

La part nationale dédiée aux équipements a permis de soutenir 27 projets à l'initiative des collectivités locales pour un total de 3 039 170 €.

La politique de la ville

Dans le Pas-de-Calais, plus de 160 000 habitants vivent dans les 64 quartiers de la politique de la ville. La DDCS et les 9 délégués du préfet apportent un appui aux collectivités et aux communes



signataires des contrats de ville et aux porteurs des projets.

En 2017, 7,1 millions d'euros ont permis de financer 678 actions au bénéfice des habitants des quartiers et de

l'amélioration de leur cadre de vie, et 8,7 millions d'euros de dotation politique de la ville (DPV) ont par ailleurs financé 21 projets d'investissement dont des équipements scolaires, culturels et sportifs. 114 adultes-relais sont par ailleurs déployés dans le département en 2017. Financés par l'État, ces postes permettent d'assurer des missions de médiation sur le terrain dans les quartiers prioritaires.

ACTIONS MARQUANTES

Séminaire consacré à l'emploi et au développement économique dans les quartiers prioritaires

Ouvert le jeudi 30 novembre 2017 par le préfet à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Artois, ce séminaire a permis de mettre en réseau les acteurs autour des thématiques de l'emploi, du lien avec les entreprises, de l'entrepreneuriat et du commerce dans les quartiers de la politique de la ville.

Installation de la première crèche à vocation d'insertion professionnelle dans Le Lensois

Cette expérimentation, pilotée par la DDSC et déployée par la CAF, s'inscrit dans un programme national destiné à faciliter la garde collective d'enfants pour un public éloigné de l'emploi. Les prescriptions de familles éligibles sont

réalisées par Pôle Emploi, la Mission Locale ou les Maisons Départementales de Solidarité pour une durée déterminée (un an maximum) et sur des amplitudes horaires souples, afin d'aider les parents engagés dans un parcours d'insertion.

L'Égalité femmes-hommes déclarée grande cause nationale

2017 a été marqué par l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les projets financés dans le cadre de la politique de la ville, afin d'impliquer tous les porteurs de projets sur cette thématique. Un Tour de France de l'Égalité a également été organisé au niveau national au travers d'ateliers thématiques. Dans le Pas-de-Calais, plus de 900 personnes ont participé à l'ensemble des événements organisés, permettant de proposer plus de 90 actions sur les inégalités salariales, la monoparentalité, l'engagement associatif et citoyen, et les violences sexuelles et sexistes.

CHIFFRES CLÉS

897

logements ont fait l'objet de financement de l'Etat dans le cadre du programme «Habiter mieux» de lutte contre la précarité énergétique

1 839

nouveaux logements sociaux cofinancés par l'Etat en 2017 dans le département, pour un montant de 2,9 millions d'euros

114

adultes-relais financés par l'Etat pour réaliser un travail de proximité et de médiation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

15,8

millions d'euros de crédits spécifiques en faveur des quartiers relevant de la politique de la ville

AMÉNAGER

et développer durablement le territoire

La rationalisation de l'intercommunalité

La rationalisation de l'intercommunalité s'est poursuivie au cours de l'année 2017. Le transfert obligatoire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux EPCI à fiscalité propre, ainsi que la prise des compétence eau potable et assainissement par anticipation par certains d'entre eux, ont conduit à la dissolution de 4 syndicats mixtes et de 14 syndicats de communes. Au 31 décembre 2017, le Pas-de-Calais comptait 148 syndicats de communes.

Des financements de l'État au service des territoires

15,9 millions d'euros ont été apporté par l'Etat aux projets d'investissements des collectivités locales au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Pour la deuxième année, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a permis d'appuyer le financement d'équipements structurants à hauteur de 12,8 millions d'euros supplémentaires, dont 2,4 millions dédiés aux 4 contrats de ruralité et 4,9 millions à l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM).

Dans le cadre du contrat de plan État-région, près de 3,8 millions d'euros ont été engagés au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Les quartiers prioritaires ont par ailleurs bénéficié de 8,7 millions d'euros au titre de la dotation politique de la ville, qui ont permis le financement de projets essentiels à leur redynamisation.

Le pilotage de grands projets structurants

Les services de la préfecture et des sous-préfectures, aidés sur la partie technique par les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), ont suivi en 2017 des dossiers importants pour l'avenir du département, comme le contrat territorial du Calaisis, ou l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM).



L'offre de services aux collectivités dans l'accompagnement de leurs projets a été renforcée par la mise en place d'un guichet unique.

On notera l'accompagnement technique et parfois financier de l'État sur, entre autres, les projets structurants suivants : nouvel hôpital de Lens, bus à haut niveau de service du Béthunois et du Lensois, projet E.Valley (Base aérienne 103), fosse 1/1 bis de Noueux-les-Mines, reconversion du site Tioxide à Calais et de la friche EQIOM à Dannes-Camiers, projet de construction sur le site Eperon à Boulogne, mise en œuvre du PIG Métaeurop, projet de ligne haute tension Avelin-Gavrelle, projet de contournement de Saint-Omer, port de Béthune, projet Opalopolis, aménagement de la liaison RN42/A26, plaine de loisirs à Sangatte, ZAC du Champ de Gretz, projet de la chaîne des parcs, création des réserves du Louvre Lens, projet Euralens 2019, construction d'un parc d'attraction Magicland à Vitry en Artois.

Les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) assurent par ailleurs des missions de conseil aux collectivités et de contrôle, notamment pour les projets menés dans les espaces protégés.

Preserver l'environnement et favoriser la transition énergétique

Afin de favoriser la transition énergétique, un appel à projet visant à récompenser des « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » a permis à 8 lauréats d'obtenir une aide de 3 millions d'euros en 2017. Sur la période 2015-2017, 255 actions ont été programmées, ont abouti ou sont en cours de réalisation, pour un montant total de 18,2 millions d'euros.



1146 actions de contrôle sur des aspects environnementaux divers, tels que la préservation des milieux naturels et des espaces protégés, la lutte contre le braconnage, ou la lutte contre la pollution par les pesticides.

Dans le cadre du travail mené pour la préservation des ressources naturelles, la Direction départementale des territoires et de la mer a par ailleurs réalisé

Enfin, afin de faire face au déficit pluviométrique que le département a connu depuis l'automne 2016 et qui a perduré sur l'ensemble de l'année 2017, un arrêté préfectoral de réglementation des usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource a été pris le 18 juillet 2017 (il a été abrogé le 13 septembre 2017). La gestion de la situation a montré la nécessité de mieux anticiper les épisodes critiques et de disposer d'outils plus efficaces de partage de la ressource entre usagers et de restrictions des usages.

ACTIONS MARQUANTES

L'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Le 7 mars 2017, le Premier Ministre a signé à Oignies un protocole d'engagement avec l'ensemble des collectivités partenaires (Conseil régional Hauts-de-France, les deux Conseils départementaux et les 8 EPCI du territoire concerné). Ce plan d'action vise à redynamiser le bassin minier, en en faisant notamment un territoire d'excellence de la transition énergétique par la réhabilitation des cités minières, volet majeur de l'engagement.

Les initiatives portées en 2017 ont également permis d'aboutir début 2018 à la mise en place d'un allègement fiscal pour les entreprises créées sur environ 150 communes du bassin minier, et 10 millions d'euros ont pu être consacrés au soutien de projets d'investissements du territoire, en amorce du fonds stratégique d'investissement inscrit à l'ERBM.

Les assises nationales de la mobilité

Une réunion publique a été organisée à Loos en Gohelle le 9 novembre 2017, dans le cadre des Assises nationales de la mobilité pilotées par le ministère de la transition écologique et solidaire pour développer les mobilités solidaires et propres. Présidée par le préfet, la réunion publique a été l'un des quatre ateliers territoriaux organisés dans la région des Hauts-de-France.

Le lancement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 17

Afin de faciliter la mobilité, l'engagement pour le renouveau du bassin minier comprend un volet sur la modernisation des infrastructures de transport. A ce titre figure la mise à deux fois deux voies de la RN 17 entre Vimy et Avion, intégralement financée par l'État à hauteur de 26,2 millions d'euros, dont 7,7 millions d'euros affectés en 2017.

CHIFFRES CLÉS

28,7

millions d'euros de soutien aux projets d'investissement des collectivités dans le cadre de la DSIL et de la DETR

24,5

millions d'euros de financement de l'Etat pour le Contrat territorial du Calaisis depuis la signature du contrat

4

contrats de ruralité en faveur des territoires ruraux, financés par l'Etat à hauteur de 2,4 millions d'euros.

440 000

euros versés aux collectivités au titre de la Dotation générale de décentralisation - urbanisme

MODERNISER

L'État au service des usagers et des collectivités

La mise en place du «Plan préfecture nouvelle génération» et la dématérialisation des procédures

● Pour les particuliers

L'année 2017 a été marquée par le déploiement du «Plan préfecture Nouvelle génération» (PPNG), permettant notamment la dématérialisation de l'ensemble des titres gérés par les services des préfectures et sous-préfectures.

Pour toute demande de carte d'identité et de passeport, un usager doit désormais se présenter dans l'une des 32 mairies équipées de dispositifs de recueil (DR), permettant de collecter les empreintes numérisées du demandeur, après, s'il le souhaite, avoir rempli sa pré-demande en ligne.

Les demandes de carte grise et de permis de conduire s'effectuent également désormais en ligne, depuis le site www.ants.gouv.fr, certaines formalités pouvant être réalisées par des professionnels habilités par les services de l'État (auto-école, garage...).

Les services de la préfecture et des sous-préfectures se sont réorganisés en conséquence, notamment autour de leurs missions prioritaires que sont la sécurité, la gestion de crise, la mise en oeuvre des politiques publiques, le contrôle de légalité et l'appui aux projets des collectivités.

En mars 2017 a ouvert en préfecture à Arras le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), chargé de la gestion des demandes de passeports et cartes nationales d'identité de l'ensemble des Hauts-de-France. En un an, le CERT Hauts-de-France a instruit plus de 620 000 titres, tout en améliorant les dispositifs permettant de lutter contre la fraude.

De nombreuses autres démarches sont en cours de dématérialisation, via notamment l'utilisation de demarches-simplifiees.fr, outil mis à la disposition des services de l'État, des collectivités et de tout acteur exerçant une mission de service public, pour dématérialiser 100 % des démarches conformément à l'objectif affiché pour 2022.



demarches-simplifiees.fr

Dématérialiser et simplifier les démarches administratives

Connexion



En 2017, la direction départementale des finances publiques est restée mobilisée sur la promotion de la déclaration en ligne. Le département a ainsi enregistré une forte progression du nombre de déclarants en ligne, avec environ 371 000 déclarants en 2017 contre 320 000 en 2016 (+16%). Le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers a également progressé à 63,22, % (58,61 % en 2016).

● Pour les collectivités locales

Le dispositif @CTES, qui permet la transmission par voie dématérialisée des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire, est en cours de montée en puissance. Les services préfectoraux en ont reçu en 2017 plus de 118 000, dont 36 % par @CTES. Au niveau départemental, sur 1 445 émetteurs potentiels (communes, groupements de communes, établissements publics locaux), 358 ont adhéré à @ctes.

La direction départementale des finances publiques a par ailleurs animé des réunions d'information concernant la facturation électronique et la promotion de la dématérialisation des avis de sommes à payer (ASAP). En fin d'année 2017, près de 400 budgets bénéficient désormais de cette simplification qui permet aux collectivités locales de transmettre pour impression à distance les avis de sommes à payer à destination de leurs usagers, facilitant ainsi les échanges avec les trésoreries (41 000 ASAP à fin 2017).

L'accompagnement de tous les publics

Afin de garantir l'égalité d'accès de tous au service public, quels que soient sa localisation, son



équipement et sa maîtrise des nouvelles technologies, un point numérique a été mis en place à la préfecture et dans les sous-préfectures. Les personnes peuvent y effectuer leurs démarches en ligne, tout en étant accompagnées par un médiateur numérique.

En 2017, 9 nouvelles Maisons de service au public (MSAP) ont par ailleurs été ouvertes dans le département, qui compte fin 2017 25 MSAP. Leurs agents, formés à la connaissance des dispositifs de plusieurs opérateurs (CAF, Pôle emploi, CPAM...), accompagnent notamment les usagers dans la bonne prise en main des services numériques de ces opérateurs.

ACTIONS MARQUANTES

La modernisation de l'organisation des scrutins

L'année 2017 comportait 3 scrutins nationaux (présidentielle, législatives, et sénatoriales), dont la bonne tenue a demandé une forte mobilisation et une grande disponibilité des agents en préfecture, en parfaite coopération avec les mairies du département. Un travail de fond a par ailleurs été mené auprès des collectivités sur la dématérialisation de leurs listes électorales. Lors des élections législatives, une première opération de dématérialisation des professions de foi des candidats a également été mise en place, ce dispositif devant se développer lors de prochains scrutins.

La dématérialisation des dossiers d'inscription au permis de conduire

En avril 2017, les auto-écoles ont commencé à pouvoir effectuer les demandes de permis de conduire pour le compte de leurs élèves directement par Internet, sans se déplacer. La dématérialisation concerne à la fois les demandes

d'inscription au permis et les demandes de titres après réussite à l'examen dans les cas de primo-accédants, d'extension de catégorie ou de retour au permis après invalidation ou annulation. La procédure a été généralisée en novembre 2017.

La mise en place d'une MSAP itinérante dans le Béthunois

En complément du déploiement d'un réseau de maisons de service au public (MSAP), le Pas-de-Calais a été retenu pour expérimenter une MSAP itinérante, afin d'apporter les services aux habitants éloignés des centres urbains. L'expérimentation a été lancée en avril 2017, sur une quinzaine de communes identifiées en lien avec le Conseil départemental dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). De nombreux opérateurs sont partenaires de l'expérimentation (Pôle Emploi, CAF, CPAM, fournisseurs d'énergie et opérateurs de la mobilité), portée par l'association PIMMS (Point information médiation multiservices).

CHIFFRES CLÉS

7

points numériques déployés en préfecture et sous-préfectures

326 000

euros consacrés en 2017 à des travaux de mise en accessibilité des services de l'Etat.

25

Maisons de services au public dans le Pas-de-Calais au 31 décembre 2017

620 000

cartes d'identité et passeports produits en un an au Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) créé en préfecture du Pas-de-Calais

LES TEMPS FORTS

de la communication de l'État en 2017

En 2017, le service de la communication a poursuivi ses différentes missions :

- répondre aux sollicitations de la presse (notamment sur la problématique migratoire et sur l'ensemble de l'actualité du département)
- gérer la communication événementielle et les visites ministérielles
- assurer la communication interministérielle au niveau départemental.

Faits marquants de l'année 2017

- Le Centenaire de la bataille d'Arras et de Vimy

Le 8 et le 9 avril 2017, étaient organisées les commémorations du centenaire des batailles d'Arras et de Vimy. Pour ces événements, les équipes de communication ont préparé la communication à destination de la presse (réalisation de communiqués de presse, organisation de points-presse) mais également à destination du grand public (réalisation de flyers, communication sur les réseaux sociaux). Pour la journée du 9 avril, ce ne sont pas moins de 350 journalistes qui étaient accrédités pour couvrir l'événement.

- Les élections

L'année 2017 a été marquée par l'organisation de plusieurs scrutins nationaux : élection présidentielle (avril-mai 2017), élections législatives (juin 2017) et élections sénatoriales (septembre 2017). Le service communication a mis en place un plan de communication à destination du grand public (notamment sur les réseaux sociaux : dates, déroulements et enjeux des scrutins) mais également à destination de la presse (communication des résultats lors des soirées électorales organisées en préfecture).

Communication interministérielle

- La lettre des services de l'État dans le Pas-de-Calais

Depuis janvier 2017, le service communication rédige en collaboration avec l'ensemble des services de l'État dans le Pas-de-Calais, une lettre des services de l'État. Diffusée mensuellement



après des collectivités, partenaires et services de l'État, cette lettre a pour objectif de valoriser l'action des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

- Une préfecture ouverte vers l'extérieur

En accueillant le public lors d'événements comme les rendez-vous aux jardins, la fête de la musique, et les journées européennes du patrimoine, la préfecture affiche une volonté de s'ouvrir vers l'extérieur. En 2017, lors de ces trois événements, ce ne sont pas moins de 2000 visiteurs qui ont pu bénéficier des animations proposées à destination des familles (animation musicale, concours photo, jeu de piste...). La préfecture accueille également a de nombreuses reprises tout au long de l'année des groupes scolaires (cérémonie, atelier de découverte de la préfecture, etc).

Des temps forts annuels

La préfecture et les sous-préfectures se mobilisent en organisant différentes rencontres, déplacements sur le terrain :

- Les rencontres de la sécurité

Elles sont un rendez-vous donné à l'ensemble des Français par ceux qui veillent sur leur sécurité. Cet échange permet à celles et ceux qui assurent la protection de chacun, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien.

- La semaine de l'industrie

Cette manifestation annuelle est l'occasion de promouvoir et de renforcer l'attractivité de l'industrie,



prefecture62

notamment auprès des jeunes en formation, afin de susciter des vocations et de les sensibiliser à l'esprit d'initiative et d'entreprendre. En 2017, l'accent a été mis sur les industries connectées.

● La journée internationale des droits des femmes (8 mars) et la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre)

Elles permettent de sensibiliser et de mobiliser chacun pour les droits des femmes, l'égalité hommes-femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



Le site des services de l'Etat

www.pas-de-calais.gouv.fr

Le site internet des services de l'Etat fait l'objet d'une actualisation permanente. La consultation oscille entre 60 000 et 70 000 visiteurs par mois.



Twitter

@Prefet62

Les services de l'État du Pas-de-Calais communiquent régulièrement sur Twitter afin de vous tenir informé de leurs activités mais également en cas d'événement majeur. Grâce à ses caractéristiques reconnues, instantanéité et vitesse de propagation de l'information, ce vecteur permet de démultiplier la force du message en cas de crise.



Facebook

www.facebook.com/prefetpasdecalais

Les services de l'État disposent d'un compte Facebook permettant de relayer l'action de l'État.



Snapchat

prefecture62

Afin d'informer le plus large public possible, depuis novembre 2017, la préfecture est présente sur Snapchat. L'utilisation de l'application (diffusion de visuels accompagnés de courts messages) permet de toucher essentiellement les 16 / 25 ans.



Instagram

prefecture62

La préfecture est également présente sur Instagram, qui permet au travers de la diffusion de clichés photographiques, la mise en valeur des actions et des temps-forts des services de l'Etat.

CHIFFRES CLÉS

15 000

personnes suivant l'actualité de la préfecture sur les réseaux sociaux

65 000

visites par mois en moyenne sur le site des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais

31

visites ministérielles en 2017 dans le Pas-de-Calais

4 560

réponses à des demandes de la presse en 2017

L'EFFORT

financier de l'État en 2017



Le financement de la vie économique et sociale

● Concours financiers aux collectivités locales dont notamment :

- la dotation globale de fonctionnement
ainsi répartie : communes 48,5 %, département 35,8 %, et groupements intercommunaux 15,7 %. 767,4 millions d'euros
- fonds de compensation pour la TVA 86 millions d'euros
- dotation d'équipement des territoires ruraux : 15,9 millions d'euros
- dotation de soutien à l'investissement local 12,8 millions d'euros
- subventions pour travaux divers d'intérêt local 2,1 millions d'euros

● Crédits d'intervention de l'État et de l'Europe :

- FNADT 3,8 millions d'euros
- Politique Agricole Commune (PAC) 249,5 millions d'euros*
**pour 2016 et 2017*

● Intervention de l'État en faveur de :

- la formation professionnelle 23,4 millions d'euros
- l'emploi 300 millions d'euros
- la cohésion sociale 49,1 millions d'euros
- le développement du sport 2,3 millions d'euros
- la politique de la ville 15,8 millions d'euros
- Intervention pour la sécurité et la qualité sanitaire 1,8 millions d'euros
- Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 546 000 euros
- Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) 17,5 millions d'euros

● Financement du logement

- Agence nationale de l'habitat (ANAH) 18,35 millions d'euros
- Fonds d'aide à la rénovation thermique 3,96 millions d'euros

LES SERVICES DE L'ÉTAT



Préfecture du Pas-de-Calais

Rue Ferdinand Buisson
62 020 Arras Cedex
Tél : 03 21 21 20 00

Sous-Préfecture de Béthune

181 rue Gambetta CS 90719
62 407 BETHUNE CEDEX
Tél : 03 21 61 50 50

Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer

131 Grande Rue - BP 649
62 321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 99 49 49

Sous-Préfecture de Calais

9 esplanade Jacques Vendroux - BP 357
62 107 Calais Cedex
Tél : 03 21 19 70 70

Sous-Préfecture de Lens

25 Rue du 11 novembre
62 300 Lens
Tél : 03 21 13 47 00

Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer

7-9-11 rue d'Hérambault
62 170 Montreuil-sur-Mer
Tél : 03 21 90 80 00

Sous-Préfecture de Saint-Omer

41 rue Saint-Bertin - BP 289
62 505 Saint-Omer Cedex
Tél : 03 21 11 12 34

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Résidence Saint-Pol
14, voie Bossuet - CS 20960
62033 Arras Cedex
Tél : 03 21 23 87 87

Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

5 rue Pierre Beregovoy
62008 Arras Cedex
62 008 ARRAS CEDEX
Tél : 03 21 60 28 00

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Rue Ferdinand Buisson — BP 40019
62 022 Arras Cedex
Tél : 03 21 21 26 26

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

100, avenue Winston Churchill — SP 7
62 022 Arras CEDEX
Tél : 03 21 22 99 99

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

- Unité Territoriale de l'Artois
Centre Jean Monnet - Avenue de Paris
62400 Béthune
Tél : 03 21 63 69 00
- Unité Territoriale du Littoral
Rue du Pont de Pierre - BP 1
59820 Gravelines
Tél : 03 28 23 81 50

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

20 Boulevard de la Liberté - CS 90016
62021 Arras Cedex
Tél : 03 21 23 31 31

Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Résidence Saint Pol
14 Voie Bossuet
62000 ARRAS
Tél : 03 21 60 30 30

Direction Départementale des Finances Publiques

5, rue du Docteur Brassart — BP 30015
62034 Arras Cedex
Tél : 03 21 23 68 00

Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

2,4,6, rue Sainte Agnès
Résidence Sainte Agnès — 62000 Arras
Tél : 03 21 21 29 70

Groupeement de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais

16, rue des Fours — 62000 Arras
Tél : 03 21 60 40 26

Direction Départementale de la Sécurité Publique

Centre Européen des Affaires (C.E.A)
5, avenue du Maréchal Leclerc — B.P. 70007
62 001 Arras Cedex
TEL : 03 21 60 72 00

Direction Départementale de la Police aux Frontières

Hôtel de Police
Boulevard du Kent — BP 72 – 62 903 Coquelles Cedex
Tél : 03 21 46 25 00

Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

8 rue du Général Barbot — 62 000 Arras



Fabien SUDRY
Préfet
du Pas-de-Calais

Une équipe et des compétences
au coeur des territoires,
au service de l'Etat



Marc DEL GRANDE
Secrétaire Général
de la préfecture



Alain BESSAÏHA
Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet



Richard SMITH
Secrétaire Général
adjoint



Nicolas HONORÉ
Sous-Préfet
de Béthune



Michel ROULET
Directeur
Départemental
des Finances
Publiques



Denis TOUPRY
Directeur des services
départementaux
de l'Education Nationale



Denis DELCOUR
Directeur
Départemental
des Territoires
et de la Mer



Nathalie CHOMETTE
Directrice
Départementale
de la Cohésion
Sociale



Catherine MADONI
Chef de l'Unité
Départementale
de l'Architecture
et du Patrimoine



Florent FRAMERY
Chef de l'Unité
Départementale de la
Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi



Monique JOSSEAUX
Directrice Territoriale
de la Protection
Judiciaire
de la Jeunesse



Nicolas BRULE
Directeur Territorial
de l'Agence Régionale
de Santé



Jean-François RAL
Directeur
des Sécurités -
Préfecture



Jérôme COLLAS
Directeur
des Ressources
Humaines
et des Moyens -
Préfecture



Stéphane VERBEKE
Directeur
de la Citoyenneté
et de la Légalité -
Préfecture



Dominique KIRZEWSKI
Directeur
de la Coordination
des Politiques
Publiques et de l'Appui
Territorial -
Préfecture



Jean-Philippe VENNIN
Sous-préfet
de Boulogne-sur-Mer



Michel TOURNAIRE
Sous-Préfet
de Calais



Jean-François RAFFY
Sous-Préfet
de Lens



Marie BAVILLE
Sous-Préfète
de Montreuil



Jean-Luc BLONDEL
Sous-Préfet
de Saint-Omer



Jean-Pierre NELLO
Directeur
Départemental
de la Protection
des Populations



François ANGELINI
Directeur
Départemental
de la Sécurité
Publique



**Colonel
Bertin MALHET**
Commandant
du Groupement
Départemental
de Gendarmerie



Hervé DERACHE
Directeur
Interdépartemental
de la Police
aux Frontières



Colonel RIGAUD
Directeur
Départemental
des Services
d'Incendie
et de Secours



**Frédéric
MODRZEJEWSKI**
Chef de l'Unité
Territoriale Artois de la
Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement



David LEFRANC
Chef de l'Unité
Territoriale Littoral de
la Direction Régionale
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement



**Lieutenant-Colonel
Sylvain VASSEUR**
Délégué Militaire
Départemental



Fanny BOURDET
Directrice
Départementale
de l'Office National
des Anciens
Combattants
et Victimes de Guerre



Francis MANIER
Directeur
des Migrations
et de l'Intégration -
Préfecture



Cédric DUPOND
Directeur du Centre
d'Expertise
et de Ressources
Titres



Stéphane LACROIX
Chef du Service
interministériel
départemental
des systèmes
d'information
et de communication



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
des services de l'État
dans Le Pas-de-Calais





2017



Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 Arras Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

 facebook.com/prefetpasdecalais
 twitter.com/prefet62

 www.pas-de-calais.gouv.fr
 [prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)